

SEANCE DU 27 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt sept février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de séances.

Sous la Présidence : HERELIER Maurice, Maire

Étaient Présents : DELUBAC Ingrid, COMTE Delphine, PERRIN Anthony, DESPESSE Pierre, DESPESSE Hervé, DESHIERE Paul, NODON Henri, VISSY Michel, BELLIN Didier, DEVISE Marcel, JUNIQUE Cécile,

Absent(s) : COURBIS Christian, TESTE D'ARMAND Renaud,

Secrétaire : DEVISE Marcel,

EXTENSION BT PARCELLE AK 441 (ANTRESSANGLE Colette)

M. le Maire présente au conseil municipal l'avant projet sommaire du SDE 07 pour des travaux d'extension du réseau électrique pour la parcelle AK 441 appartenant à Mme ANTRESSANGLE Colette suite à sa demande de permis de construire.

Le montant total du devis est de 21 652.91 € TTC

La participation communale se monte à 4 638.52 € sur 10 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Accepte l'avant projet sommaire du SDE 07 ;

Accepte le montant de la participation communale de 4 638.52 € ;

Charge Monsieur le Maire passer commande des travaux

DEVIS TRAVAUX ISOLATION ECOLE

M. le Maire présente au conseil municipal les devis des entreprises CAILLET Denis à Plats et AUBERT Artisanat à ST Barthélemy le plain pour des travaux d'isolation des murs dans les halls de l'école publique. Le premier s'élève à 11 637,34 € TTC et le second à 11 224.21 TTC. Mme COMTE propose au conseil de prendre contact avec les entreprises pour bénéficier d'une éventuelle remise.

OGEC

M. le Maire fait lecture du courrier de la présidente de l'OGEC, Mme BALANDREAU Patricia, dans lequel elle indique que lors de la location de la maison de pays le 21 décembre 2013 par leur association, il a été constaté l'absence de matériel et de produit d'entretien ce qui explique que la salle n'était pas parfaitement nettoyée, il est noté également que la salle avait été utilisé par une autre association « chorale » avant que l'état des lieux de sortie n'ait été réalisé.

COURRIER DE LA SOUS PREFECTURE DE L'ARDECHE

M. le Maire fait lecture du courrier de M le Sous-Préfet dans lequel il explique avoir reçu une lettre d'un collectif de parents d'élève de l'école publique qui l'interpelle sur le mauvais état des locaux scolaires (moisissure, store cassé humidité ...) il demande à M. le Maire de lui faire part de son avis sur cette affaire. M. le Maire explique qu'il a rencontré le sous-Préfet avec M. Despesse Hervé et qu'il lui a présenté les devis des entreprises CAILLET et AUBERT pour les travaux d'isolation. Il explique également qu'il y a lieu de fournir à la sous Préfecture les documents attestant des travaux préconisés par la commission sécurité. M. ROBIN (Electricien) devra également fournir une attestation pour la réalisation des travaux de mise en conformité du réseau électrique.

DEMANDE DE MLLE GAMON Lucie

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mlle GAMON dans lequel elle explique que dans le cadre ses études (Master de mathématiques appliquées aux sciences sociales) elle doit réaliser un stage à l'institut national de santé publique à Montréal au cours de mois d'avril et juin, elle demande pour cela une aide financière de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil décide que cette demande ne rentre pas dans le cadre des voyages organisés par un établissement scolaire subventionnés par la commune car il s'agit d'un stage professionnel et personnel, le conseil municipal décide donc de ne pas répondre favorablement à cette demande (11 voix contre et 1 voix pour)